



Compte rendu de la CGT CSE Central Extraordinaire du 28 mai 2026



Situation générale : les scénarios de la terreur

Le débat sur l'avenir de France Télévisions s'est invité au CSEC, suite à la révélation par le journal l'Opinion de scénarios stratégiques imaginés par la direction de France Télévisions à la demande de la ministre de la Culture.

Côté timing, ces scénarios se situent entre la publication du rapport Alloncle, qui préconise de supprimer des chaînes et d'amputer les investissements programmes en prétendant économiser 1 Md€, et la finalisation du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2027-2030, que la ministre Catherine Pégard a fixée au début de l'été.

Qu'on le dise tout de suite, aucun de ces scénarios ne redonnera du baume au cœur aux salariés de notre entreprise. Ils sont plus violents et délétères les uns que les autres, et la CGT dénonce cette ligne d'horizon pour la télévision publique.

La direction a voulu chiffrer le scénario Alloncle (fusion de France 5 et France 2, réduction du maillage du réseau régional, suppression de la plateforme Slash, réduction drastique des jeux et du sport sur nos antennes, etc.). Elle estime l'économie à 280 M€, très loin du milliard proclamé par le député ciottiste. Car cela entraînera une chute des audiences et des revenus publicitaires notamment.

Le second scénario conserve la globalité des missions et des canaux actuels, mais il entraîne une saignée sociale : automatisations techniques tous azimuts, utilisation de l'IA à plein, transformations des métiers et... réduction massive des effectifs.

Il appelle des regroupements entre les sociétés de l'Audiovisuel Public et donc des économies sur les fonctions supports et sur le management.

Enfin, un 3^{ème} scénario – de science-fiction ? – vient compléter le tiercé : celui d'une crise majeure (crise sanitaire, guerre), qui amènerait FTV à se recentrer sur ses missions régaliennes, en particulier l'info, au prix d'une réduction importante du périmètre : transformation de France 3 en chaîne tout-info, en la fusionnant avec franceinfo, diminution importante des programmes du groupe, impact considérable sur le secteur audiovisuel.

Aucun de ces scénarios ne permettrait d'économiser plus de 300 M€. En revanche, ils réduiraient et fragiliseraient France Télévisions, et ils abîmeraient considérablement les conditions de travail, le sens même du travail, des salariés de notre entreprise.

En CSE central, Delphine Ernotte a eu beau dire qu'il ne s'agissait que de macro-hypothèses prospectives à l'horizon 2030, qu'il s'agissait d'une demande de la ministre, qu'il ne s'agissait pas de la stratégie que prônait la direction de France Télévisions, le mal est fait ; elle peinera à rassurer les salariés.

Car la direction n'envisage aucun horizon attrayant. Delphine Ernotte reconnaît qu'on est « *en difficulté économique* ». Et elle a intégré le fait que les financements publics vont continuer à baisser (-170 M€ sur 3 ans, si on se réfère au budget 2026 et aux prévisions pour 2027 et 2028) : « *il faut qu'on se transforme si on veut continuer à exister, si on veut résister à l'arrivée de Gemini, etc. Ça a un coût social* », précise la PDG devant les élus.

L'intelligence artificielle tous azimuts

L'intelligence artificielle, justement, arrive à grands pas ; elle est même déjà là.

Le CSE central a déjà été consulté sur la mise en place de MedIAgen, une plateforme-socle de l'IA à France Télévisions. Par ailleurs, une commission de l'intelligence artificielle a été créée, suite à un accord avec les organisations syndicales.

Les outils d'IA de France Télévisions font l'objet d'un développement dans le cadre d'un partenariat avec un laboratoire de recherche de l'école Telecom Paris Tech.

Cette fois-ci, le CSEC est consulté sur un nombre significatif de projets (« cas d'usage » de l'IA) :

Des outils de valorisation des contenus, à travers la technologie MedIAenrich : aide à la publication sur les réseaux sociaux, génération des métadonnées de programmes, recommandation des contenus sur nos plateformes numériques.

Des assistants de fabrication, souvent intégrés dans les différents logiciels utilisés (Suite Adobe pour l'infographie, Adobe Premiere pour le montage, logiciels de son, etc.).

Des outils d'IA « agentique » pour la technique et l'informatique : agents IA de codage informatique, outils d'aide à la résolution des incidents informatiques.

Les bénéfices attendus sont multiples, si l'on en croit la direction : réduction du recours à des prestataires extérieurs, augmentation des contenus publiés sur le numérique (par exemple les sujets extraits des journaux régionaux et ultramarins), meilleure connaissance des programmes donc meilleure valorisation, développement de l'audience des plateformes, diminution des tâches répétitives permettant de consacrer plus de temps à la production éditoriale.

Reste que l'introduction d'une IA agentique marque une étape. Ces « agents » sont capables d'effectuer seuls plusieurs actions, dans un cadre prédéfini, sous la supervision d'un humain (du moins sur le papier).

Les élus ont évoqué les risques que sous-tendent ces projets et la nécessité de les encadrer strictement. Pêle-mêle : charge cognitive démultipliée, cerveaux « brûlés » liés à la fatigue mentale, transformation du travail, risques de suppressions d'emplois massives, risques sur la qualité des contenus (fiabilité relative de l'IA).

La direction reconnaît que ces fonctionnalités entraîneront des gains de productivité. Tout dépend comment sera utilisé ce gain (redistribution sur d'autres tâches ou suppressions de postes ?). Delphine Ernotte ajoute : « *on sait que l'IA va transformer profondément certains de nos métiers. Il faut une GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) ; aider à reconfigurer les travailleurs et les métiers* ». Ça promet...

Le DRH estime qu'il faut réactiver un observatoire des métiers pour réfléchir à l'avenir. « *Des métiers spécifiques à France Télévisions vont être impactés* », précise Olivier Guigner.

Pour la CGT, les gains de productivité doivent faire l'objet d'un partage de la valeur, soit au travers d'une réduction du temps de travail, soit par le biais d'une valorisation pour les salariés dont les métiers seront transformés.

Les élus ont désigné le cabinet d'expertise Secafi, qui accompagne déjà la commission de l'IA, afin qu'il analyse les différents projets et qu'il apporte aux élus un éclairage sur les impacts et les risques liés à l'intelligence artificielle.

🔗 [Voir la délibération des élus.](#)

Évolution des effectifs : une stratégie à la hache et à l'aveugle

À la demande des élus et à la suite de la décision du juge des référés l'an dernier, la direction a présenté un document sur l'évolution des effectifs. À ce stade, le document se contente de passer en revue les évolutions des effectifs par grande direction en 2025 et au 1^{er} trimestre 2026. Il n'y a aucune démarche prospective.

Le DRH, Olivier Guigner, reconnaît que FTV est incapable, à ce stade, de faire ces projections et que la gestion des emplois est purement une gestion budgétaire, avec des arbitrages au petit bonheur la chance.

La seule projection concerne les départs théoriques à la retraite, puisque d'ici 2030, 1685 salariés seraient en âge de partir (mais pas forcément avec les droits). Seul levier pour la direction, les mises à la retraite, qui concerneraient 187 personnes en 2030.

La direction s'engage à présenter une véritable projection d'évolution des effectifs, lorsque les orientations stratégiques seront présentées au CSE central.

Santé au travail : une question fondamentale et pourtant placardisée

La référente de la CSSCT (commission santé, sécurité et conditions de travail) centrale a rendu compte des bilans annuels des psychologues du travail, des assistantes sociales, ou encore de la question de l'absentéisme, insuffisamment analysé par la direction.

Les élus dénoncent l'absence d'analyse dans ces bilans qui sont purement statistiques. Ils dénoncent également le nouveau contrat Qualisocial de psychologues du travail, qui ne prévoit plus que des rendez-vous par téléphone ou en visio, alors que dans le même temps le prestataire viendra sur place faire des séminaires avec les directions. Acculée à répondre sur ce point, la directrice de la qualité de vie au travail a bien du mal à reconnaître ce recul et tente de faire croire que les psys pourront recevoir des salariés quand ils viennent rencontrer les directions. On y croit...

🔗 [Voir ici le compte-rendu de la CSSCTC](#)

Par ailleurs, le débat a longuement porté sur la mauvaise qualité des réponses apportées par la direction aux avis du CSEC sur la politique santé (bilans santé, documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et programmes de prévention (Papriact)). Les élus ont fait des propositions concrètes afin de redonner de l'utilité aux différents documents qui sont censés se répondre les uns aux autres et permettre de construire une vraie politique en faveur de la santé au travail. Actuellement on est trop dans une logique de formalité administrative. Jusqu'ici ces propositions ont été balayées par la direction du dialogue social et la direction de la santé et qualité de vie au travail.

Au cours du débat, les élus ont obtenu du DRH l'engagement d'un travail commun pour voir comment faire évoluer les choses. Enfin !

D'une manière générale, les élus de la CGT demandent que les questions de santé remontent au plus haut niveau et que la CSSCT centrale soit présidée par un opérationnel de la direction générale, par exemple la nouvelle directrice générale adjointe en charge de la gestion, de la production et des moyens. « *On prend le point* », a répondu le DRH.

À venir

Prochain CSEC : 1^{er} et 2 juillet

Paris, le 3 juin 2026

Élu·es CGT



Titulaires

Christian DUFOUR (Vendargues), Elisabeth THEUIL (Clermont-Ferrand), Karine CEVAËR (Rennes), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Christian TANGAPRIGANIN (La Réunion), Véronique LAMARTINIERE (Martinique), Hassadi RAZAFITSEHENO (Mayotte), Kaio TUI (Nouvelle-Calédonie), Didier RICOU (Polynésie), Kasoagali MANUFEKAI (Wallis et Futuna)

Suppléant·es

Thierry PUJO (Limoges), Rabéa CHAKIR-TREBOSC (Bordeaux), Laurent MAAS (Nancy), Jean-Hugues LEC-KAO (La Réunion), Stéphane LUPON (Martinique), Abal-Kassi ALI COMBO (Mayotte), Steeven GNIPATE (Nouvelle-Calédonie), Hubert LIAO (Polynésie), Anthony TAITUSI (Wallis et Futuna)

Représentant syndical – Pierre MOUCHEL (Bordeaux)